



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

Service Administratif, Juridique et
Financier - BS

Affaire suivie par : O. TRONCIN
Poste: 70.20

2011-CG-2-3183

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**ROUTE DEPARTEMENTALE N°149 - AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR
GIRATOIRE AU NORD DES ENTRÉES ET SORTIES DE L'AUTOROUTE A10 À
LONGVILLIERS. CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC COFIROUTE.**

Politique sectorielle	Réseaux et infrastructures
Secteur d'intervention	Routes et Voirie
Programme	Programme de modernisation et d'équipement des RD
<i>Données financières en € :</i>	<i>Recette prévue : 400 000 €</i>

Par délibération du 4 février 2011 relative au programme 2011 de modernisation et d'équipement des routes départementales (PME), vous avez approuvé le dossier de prise en considération de l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 149 au nord des entrées et sorties de l'autoroute A10, sur le territoire de la commune de Longvilliers.

Vous avez également individualisé une autorisation de programme de 480 000 € pour la réalisation de cette opération.

L'objet du présent rapport est de vous proposer d'approuver une convention d'offre de concours avec la société Cofiroute par laquelle elle s'engage à financer l'intégralité de cet aménagement, qui est la 1^{ère} étape d'un projet global comportant également :

⇒ un projet de création de deux parcs relais de 150 places au total situés de chaque côté de la RD 149 à Longvilliers,

⇒ un projet de création d'un "tourne à gauche" afin de faciliter le trafic routier entre les deux parcs relais.

En effet, l'arrêt « Le Plessis Mornais », implanté sur la commune de Longvilliers à l'échangeur entre la RD 149 et l'autoroute A10, est notamment desservi par des liaisons bus structurantes à destination de Dourdan, Massy et Orsay. Afin d'emprunter ces lignes de bus ou se regrouper pour covoiturer, de nombreux usagers (plus de 100 véhicules par jour) se rendent à l'arrêt en voiture et stationnent leurs véhicules :

- le long d'un chemin d'accès à la ligne TGV, gênant l'intervention des services de sécurité de la SNCF en cas de problèmes,

- le long de la RD 149, provoquant une gêne à la circulation (encombrement de la voirie) et un risque en matière de sécurité (piétons en hiver marchant sur la RD de nuit, sans éclairage).

C'est pourquoi ce projet a été monté en partenariat avec le STIF, la Région Ile de France, le Syndicat Intercommunal du canton de Saint Arnoult (SICSA), la commune de Longvilliers, RFF, la SNCF et la Société Cofiroute concessionnaire de l'autoroute A10.

Le Conseil Général des Yvelines a facilité l'émergence de ce projet en réalisant les études préalables et assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements routiers sur la RD 149 ainsi que, par délégation du SICSA, celle des deux parcs relais.

En ce qui concerne le plan de financement, la société Cofiroute souhaite apporter une participation à ces projets dans le cadre du "Paquet vert" conclu avec l'Etat le 25 janvier 2010. Ce financement se fera à travers trois offres de concours :

- une première avec le Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Arnoult (SICSA) pour apporter un financement d'investissement aux parcs relais,

- une deuxième avec le SICSA pour réaliser l'entretien à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2031,

- une troisième avec le Département pour l'investissement dans des travaux de reprise sous forme de giratoire de l'entrée nord de l'autoroute.

La Région et le Syndicat des Transports d'Ile de France seront également sollicités pour participer au financement de ce projet, exemplaire en terme d'intermodalité.

La première phase dont les travaux se réaliseraient fin 2011 concerne uniquement le giratoire créé au nord de l'A10 et fait l'objet de cette troisième offre de concours dont le contrat est soumis à votre approbation.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :